

# Il est temps que les religions acceptent d'évoluer

Depuis 5000 ans les hébreux et depuis 1400 ans les mahométans ont édicté leurs lois qui, là et alors, étaient certainement être fort utiles.

Pendant ce temps nous avons édicté nos lois et nous les abrogeons quand elles sont surannées. C'est pourquoi nos lois sont adaptées à ici et ajournées à maintenant.

Quand monsieur Fillon dit qu'«il y a des traditions ancestrales qui ne correspondent plus à grand-chose dans un pays moderne» il exprime l'avis de citoyens habitués à modifier les traditions ancestrales au profit de comportements contemporains.

En outre, en démocratie la loi est égale pour tous et tous sont égaux devant la loi... Les croyances religieuses n'ont rien à y voir.

Mais il y a autre chose: la non assistance à personne en danger :

[L'article 223-6 al 2](#) CP sanctionne « *quiconque s'abstient volontairement de porter à une personne en péril l'assistance que, sans risque pour lui ou pour les tiers, il pouvait lui prêter soit par son action personnelle, soit en provoquant un secours* »

<http://www.cabinetaci.com/non-assistance-a-personne-en-danger.html>

Que se passe-t-il si, à cause de croyances religieuses

– une personne refuse de laisser pratiquer une transfusion sanguine par exemple sur un mineur d'âge?

– un ouvrier meurt sur un chantier par déshydratation alors que ses collègues et chefs savaient qu'il est impératif de boire plusieurs litres d'eau, qui plus est durant une canicule, comme cela s'est passé en 2003 ?

– la consommation d'un minimum de 2 litres d'eau échelonnée sur la journée est indispensable. Si une personne s'y refuse et se procure une insuffisance rénale qui finit par la dialyse. L'assurance maladie est-elle obligée de prendre en charge ces soins extrêmement coûteux pour des lésions auto procurées? Surtout en cette période d'épargne à outrance.

– semblablement, si une femme qui a été couverte pendant toute sa vie, souffre d'une importante ostéoporose, les assurances maladie sont-elles obligées de prendre ses soins en charge?

– un chauffeur a un malaise dû à une hypoglycémie causée par le jeûne et provoque un accident mortel. Quelle va être l'attitude des assurances ? Cette hypoglycémie va-t-elle être équiparée à l'ivresse au volant ou l'assoupissement dû au non respect des heures de repos? On imagine les réactions des familles en cas de bus scolaire..

– une intoxication alimentaire se produit à la suite d'abatage non conforme à la loi sanitaire? Pire encore si cette intoxication touche des personnes qui s'opposent à ces pratiques et surtout maintenant que les plaintes collectives en justice sont devenues courantes.

– si un ministre sait qu'une pratique comporte un risque sanitaire et ne l'interdit pas, commet-il de la non assistance à personnes en danger?

Quand j'étais enfant le carême ou le jeûne avant Noël étaient très sévères. Pour quelles raisons l'église catholique a-t-elle allégé ces prescriptions? A part le fait que plus personne ne pratique "cette tradition ancestrale dans un monde moderne".

Dans les pays chauds où il est normal de travailler très tôt le matin et très tard le soir, jeuner pendant le jour en concomitance avec le fort ralentissement des activités est concevable.

Par contre dans nos climats tempérés, où l'activité est maximale durant le jour, le jeûne peut provoquer de l'hypoglycémie ou de la déshydratation qui peuvent avoir des conséquences tragiques non seulement sur la santé mais aussi concernant les lois sur le travail, les responsabilités, les assurances, etc.

Bref il ne s'agit pas de libertés religieuses, mais des conséquences possibles dont nous n'avons probablement pas encore mesuré la gravité parce qu'il s'agit de situations nouvelles. Une chose est certaine: d'une part les assurances payent le moins possible et d'autre part les bureaux d'avocats ont tout intérêt aux grands scandales et aux plaintes collectives...

Les constantes revendications mahométanes, l'opposition vaticane à la contraception, les déclarations épiscopales homophobes, les abus sexuels dans l'église, etc. poussent, à dose homéopathique, les citoyens à l'examen critique des « traditions ancestrales ». Lentement mais inexorablement tout le monde se rend "qu'elles ne correspondent plus à grand chose dans un monde moderne". Les revendications religieuses sont le plus court chemin vers l'athéisme.

**Anne Lauwaert**